

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS120

présenté par

M. Isaac-Sibille, Mme Bergantz, M. Falorni, Mme Josso, Mme Maud Petit, M. Turquois,
M. Philippe Vigier, M. Berta, M. Blanchet et les membres du groupe Démocrate (MoDem et
Indépendants)

ARTICLE 5

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Il vise également à donner à l'enfant les moyens de comprendre son environnement et de développer son esprit critique grâce à des activités adaptées afin de prévenir les risques de littératie en santé, de surconsommation d'écran, de sucre et tout type d'addiction. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à accorder au projet éducatif territorial un rôle explicite dans l'acquisition de la littératie en santé des enfants afin de prévenir des risques de conduites addictives, telles que la surexposition aux écrans, et de mauvais comportements en santé.